

Note d'information
4 juin 1999

**Dispositions en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme
d'action de la Conférence internationale sur la population
et le développement
(Vingt et unième session extraordinaire)**

**Qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 30 juin au 2 juillet 1999**



Nations Unies

Les participants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement trouveront ici un exposé des dispositions pratiques qui ont été prises pour cette réunion. Des notes d'information supplémentaires seront publiées le cas échéant.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	3
II. Renseignements à l'usage des participants.....	3
A. Dates et lieu de la session	3
B. Arrivée des participants.....	4
1. Accueil à l'arrivée à New York.....	4
2. Accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies.....	4
C. Accréditation et accès à la salle de l'Assemblée générale.....	4
1. Dispositions concernant l'accréditation.....	4
2. Accès à la salle de l'Assemblée générale	5
3. Liste provisoire des délégations.....	5
D. Dispositions et responsabilités en matière de sécurité.....	5
E. Participation à la session	6
1. Liste des orateurs pour le débat général	6
2. Déclarations	7
3. Interprétation.....	7
F. Médias et services de presse.....	8
G. Renseignements à l'usage des organisations non gouvernementales	11
H. Programme d'activités sociales.....	12
I. Liaison avec le pays hôte	13
 Annexes	
I. Programme provisoire de la session extraordinaire	14
II. Formulaire d'arrivée	16
III. Demande de carte d'identité ONU	17
IV. Procédures à suivre pour l'accréditation des médias.....	18
V. Plan du complexe de l'ONU	20
VI. Coordonnateurs des préparatifs au Secrétariat.....	21

I. Introduction

Dans sa résolution 52/188 du 18 décembre 1997, l'Assemblée générale, soulignant qu'il était nécessaire de poursuivre l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 5-13 septembre 1994) et qu'il fallait que les gouvernements s'engagent de nouveau, au plus haut niveau politique, à atteindre les buts et objectifs qui étaient énoncés, a décidé de convoquer une session extraordinaire de trois jours (30 juin-2 juillet 1999), avec une participation au plus haut niveau possible, chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Dans ses résolutions 52/188 et 53/183 du 15 décembre 1998, l'Assemblée générale a réaffirmé que cette session extraordinaire se déroulerait sur la base et dans le plein respect du Programme d'action, et que les accords dont celui-ci avait fait l'objet ne seraient pas renégociés.

Par sa résolution 52/188, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de la population et du développement remplirait les fonctions de comité préparatoire chargé de mettre la dernière main aux préparatifs de la session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action. Dans ses résolutions 52/188 et 53/183, elle a invité tous les autres organisations et organismes compétents des Nations Unies à contribuer, selon qu'il conviendrait, à la session extraordinaire ainsi qu'à ses préparatifs. Elle a également décidé d'inviter les États membres des institutions spécialisées qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies à participer aux travaux de la session extraordinaire en qualité d'observateurs.

La Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser les membres associés des commissions régionales à participer en qualité d'observateurs aux travaux de la session extraordinaire pour autant que le Règlement intérieur de l'Assemblée générale le permette, en étant dotés du même statut que celui dont ils avaient bénéficié en 1994 lors de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 1994 [*Rapport de la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session extraordinaire, Supplément No 1 (A/S-21/2)*].

Dans ses résolutions 52/188 et 53/183, l'Assemblée générale a souligné qu'il convenait de faire participer effectivement les acteurs de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, aux préparatifs de la session extraordinaire, et de prendre les dispositions voulues, compte tenu de la pratique et de l'expérience de la Conférence, pour qu'ils puissent apporter des contributions de fond et un concours actif aux réunions préparatoires et à la session extraordinaire.

II. Renseignements à l'usage des participants

A. Dates et lieu de la session

La vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale se tiendra du mercredi 30 juin au vendredi 2 juillet 1999, dans la salle de l'Assemblée générale, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

B. Arrivée des participants

1. Accueil à l'arrivée à New York

Suivant la pratique établie, les chefs d'État, chefs de gouvernement, vice-présidents, princes et princesses du sang seront accueillis, à leur arrivée à New York, par des représentants du Service du protocole et de la liaison. Les Missions permanentes sont invitées à donner audit Service des renseignements détaillés sur l'arrivée des hautes personnalités à New York au moins 24 heures à l'avance (voir la formule prévue à cet effet à l'annexe II).

2. Accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Les dispositions normalement prévues pour l'entrée et les déplacements des piétons et des véhicules dans l'enceinte du Siège de l'Organisation des Nations Unies seront appliquées pendant toute la durée de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les délégations pourront pénétrer dans l'enceinte du Siège en empruntant les grilles situées à la hauteur des 42e, 45e et 46e rues. Toutefois, les hautes personnalités arrivant à pied sont priées de passer par la grille située à hauteur de la 45e rue et de se rendre à l'entrée des délégués du bâtiment de l'Assemblée générale. Les cartes d'identité délivrées aux délégués en cours de validité donneront accès à la fois à l'enceinte du Siège et à toutes les salles de réunion. Aucune carte supplémentaire ni laissez-passer spécial ne sera requis. Les règles de circulation normalement applicables aux véhicules des missions et aux cortèges motorisés pénétrant dans l'enceinte du Siège par la grille située à hauteur de la 43e rue seront en vigueur, la priorité étant donnée aux cortèges motorisés des chefs d'État et de gouvernement avec escorte de police.

On voudra bien noter que tous, y compris les membres des cortèges motorisés, devront absolument être munis d'une carte d'identité ONU valide pour pénétrer dans l'enceinte de l'ONU; la coopération de tous est requise à cette fin pour éviter les embouteillages à l'entrée.

Des renseignements sur les dispositions particulières éventuellement prises par le pays en matière de sécurité seront communiqués aux délégations par les voies ordinaires.

C. Accréditation et accès à la salle de l'Assemblée générale

1. Dispositions concernant l'accréditation

L'accréditation des délégations à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale sera assurée par le Groupe des accréditations du Service du protocole et de la liaison, situé dans le bâtiment du Secrétariat (bureau S-201P). Les heures d'ouverture du Groupe seront de 9 h 30 à 17 h 30. Toutefois, le samedi 26 juin et le mercredi 30 juin, les heures d'ouverture seront les suivantes :

Samedi 26 juin : 10 heures-18 heures

Mercredi 30 juin : 8 heures-17 h 30

Le Groupe ne sera ouvert en dehors des heures indiquées ci-dessus que sur rendez-vous. Le cas échéant, on peut contacter Marybeth Curran, au Groupe des accréditations (téléphone : 963-7181).

Le Groupe des accréditations délivrera des cartes d'identité ONU aux membres des délégations des États Membres et des États observateurs, des organisations intergouvernementales, d'autres entités dotées du statut d'observateur, et des institutions spécialisées. Outre les membres des délégations officielles, le Groupe desservira aussi les membres de l'entourage des hautes personnalités participant à la session. Les demandes de cartes d'identité ONU (formulaire SG.6 Inscription des membres des délégations prenant part à des réunions voir annexe III) doivent être présentées à Marybeth Curran, Groupe des accréditations, Service du protocole et de la liaison (bâtiment du Secrétariat), bureau S-201P, New York, NY 10017 (téléphone : 963-7181). **Pour la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, seule la partie inférieure du formulaire SG.6 est à remplir).**

Le Groupe des accréditations délivrera des cartes d'accès pour les hautes personnalités sur présentation d'une demande de la Mission permanente, accompagnée de deux photographies format passeport.

Le Service de la sécurité et de la sûreté délivrera des cartes d'identité ONU aux agents des services nationaux de sécurité qui accompagnent les chefs d'État, chefs de gouvernement et autres personnalités. Les délégations sont priées de contacter le capitaine Frederick Carrico (téléphone : 963-7531).

Le Service de la sécurité et de la sûreté délivrera des cartes d'identité aux représentants des programmes des Nations Unies.

Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias et la Section des organisations non gouvernementales accréditeront les représentants des médias et les membres des organisations non gouvernementales et leur délivreront les cartes d'identité appropriées (voir sect. II, F et G ci-après).

2. Accès à la salle de l'Assemblée générale

Tout au long de la vingt et unième session de l'Assemblée générale, l'accès à la salle de l'Assemblée générale sera ouvert aux délégués munis d'une carte d'identité diplomatique ONU valide. Des cartes d'accès spéciales ne seront **pas** requises.

Au cours de la session extraordinaire, les sections A et B sur le côté de la salle de l'Assemblée générale seront réservées aux conjoints et invités des hautes personnalités prononçant une allocution lors de la session. Les invités des délégations auront également accès à la galerie réservée au public sur présentation d'un billet d'admission. Les demandes de billets pour chacune des deux sections susmentionnées doivent être présentées par écrit et très à l'avance à Marybeth Curran, Groupe des accréditations du Service du protocole et de la liaison (bâtiment du Secrétariat), bureau S-201P, New York, NY 10017.

3. Liste provisoire des délégations

Le Service du protocole et de la liaison publiera une liste provisoire des délégations devant participer à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les Missions permanentes et les Missions d'observation sont invitées à présenter, dans les meilleurs délais, la liste complète des membres de leurs délégations au Chef du Protocole, bureau S-201A.

D. Dispositions et responsabilités en matière de sécurité

Le Service de la sécurité et de la sûreté est responsable de la sécurité de toute personne qui se trouve dans l'enceinte de l'ONU. Les autorités américaines sont responsables de toutes les mesures concernant la sécurité et les déplacements à l'extérieur du Siège.

Les services de sécurité américains assurent la protection des chefs d'État, des chefs de gouvernement et d'un petit nombre d'autres hautes personnalités officielles, et s'occupent aussi d'organiser les cortèges motorisés. Ces mesures de protection doivent faire l'objet d'une demande adressée au Département d'État par l'ambassade du pays intéressé à Washington. On peut également contacter le Bureau de liaison du pays hôte à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir sect. I ci-après).

Toute question doit être adressée au sergent Jacob Chacko (téléphone : 963-7531) ou au sergent Joann McCreary (téléphone : 963-7531) du Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU.

E. Participation à la session

Conformément à la recommandation de la Commission de la population et du développement constituée en comité préparatoire de la vingt et unième session extraordinaire, neuf séances plénières se tiendront sur la période de trois jours que durera la session

extraordinaire (du mercredi 30 juin au vendredi 2 juillet 1999), à raison de trois séances par jour selon l'horaire suivant : 10 heures à 13 heures, 15 heures à 18 heures et 19 heures à 21 heures.

Pourront prendre part au débat en séance plénière les représentants des États Membres, des États membres d'institutions spécialisées qui ne sont pas Membres de l'ONU, en qualité d'observateurs (conformément au paragraphe 10 de la résolution 52/188 de l'Assemblée générale) et des membres associés des commissions économiques régionales, également en qualité d'observateurs (comme l'a recommandé le Comité préparatoire).

Le Comité préparatoire a recommandé que les représentants des organismes des Nations Unies puissent faire des déclarations devant le Comité spécial plénier.

Vu le temps disponible et compte tenu de la décision 51/467 de l'Assemblée générale, un nombre restreint d'organisations non gouvernementales pourront aussi faire des déclarations au cours du débat en séance plénière, sous réserve de l'approbation de la session extraordinaire. Le Président de l'Assemblée générale est prié d'assurer une telle participation dans des conditions d'égalité et de transparence, compte tenu de la diversité des organisations non gouvernementales. Ces déclarations ne doivent pas dépasser cinq minutes.

Les représentants d'organisations non gouvernementales peuvent faire des déclarations devant le Comité spécial plénier.

Le Comité préparatoire a en outre recommandé que les interventions faites dans le cadre du débat en séance plénière ne dépassent pas sept minutes. Un signal lumineux placé à la tribune devant l'orateur avertira celui-ci que cette durée sera près d'être écoulee.

Seuls les documents officiels de la vingt et unième session extraordinaire et les textes des déclarations qui seront faites en séance plénière seront distribués dans la salle de l'Assemblée générale. Tous les autres documents seront déposés sur une table prévue à cet effet sur le côté ouest de la salle.

1. Liste des orateurs pour le débat général

Une liste à jour des orateurs qui participeront au débat en séance plénière est disponible au bureau S-2925 et sur Internet. Tout changement ou adjonction sur la liste des orateurs devra être signalé par écrit à la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, bureau S-3001 G, téléphone : 963-5063.

2. Déclarations

Il conviendra de remettre d'avance au Secrétariat au moins 30 exemplaires du texte des déclarations qui seront faites au cours du débat en séance plénière. À défaut, les délégations sont instamment invitées à en fournir cinq exemplaires, pour l'interprétation dans les cinq langues officielles autres que la leur, avant que l'orateur ne prenne la parole. Si elles souhaitent que le texte d'une déclaration soit distribué à toutes les délégations, aux observateurs, représentants des institutions spécialisées, interprètes, rédacteurs de comptes rendus analytiques et rédacteurs des communiqués de presse, elles devront en remettre 350 exemplaires.

Pour des raisons de sécurité, le texte des déclarations qui seront prononcées en séance plénière devra être déposé, entre 7 heures et 8 h 30, auprès d'un représentant du Secrétariat, à un comptoir spécial de la salle des pas perdus, par un représentant de la délégation intéressée muni d'une carte d'identité ONU en cours de validité, qui devra emprunter l'entrée des visiteurs (à la hauteur de la 46e rue) et passer par la zone de contrôle électronique pour se rendre ensuite au 1er étage (second floor). Seul le texte des déclarations qui seront faites le jour même sera accepté.

Les délégations qui veulent que le texte d'une déclaration soit mis à la disposition des organisations non gouvernementales devront en remettre des exemplaires au bureau réservé à ces organisations dans la salle de conférence 4 [1er sous-sol (1B)].

Si les délégations veulent mettre le texte d'une déclaration à la disposition de la presse, elles devraient en déposer au moins 100 exemplaires au centre de presse établi dans la salle de conférence 1 [1er sous-sol (1B)] et 100 autres exemplaires au comptoir de distribution des documents des services de la presse, au 2e étage (third floor). Il ne sera pas possible de faire reproduire les déclarations sur place.

3. Interprétation

Les déclarations faites dans l'une quelconque des six langues officielles de l'Assemblée générale sont interprétées dans les autres langues officielles. Un orateur peut faire une déclaration dans une langue autre que les langues officielles, mais alors, en vertu de l'article 53 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, sa délégation doit assurer l'interprétation ou fournir une traduction de la déclaration dans l'une des langues officielles. À partir de cette interprétation ou traduction, que le Secrétariat considère comme le texte officiel de la déclaration, les interprètes de l'ONU assurent alors l'interprétation dans les autres langues officielles. La délégation intéressée doit également mettre à la disposition de l'interprète quelqu'un qui connaisse à la fois la langue originale de la déclaration et la langue officielle dans laquelle celle-ci a été traduite, pour guider l'interprète dans la lecture de la traduction et assurer sa synchronisation avec l'orateur. Les dispositions précises concernant ces arrangements exceptionnels, y compris l'accès des interprètes qui ne font pas partie du Secrétariat aux cabines d'interprètes de la salle de l'Assemblée générale, doivent être entendues à l'avance avec l'administratrice chargée du service d'interprétation, Mme Elena Howard (bureau SA-B31, téléphone : 963-8233). Hormis cette exception, il ne sera pas assuré de services d'interprétation pour les langues non officielles.

F. Médias et services de presse

Accréditation

L'accréditation de la presse se fera dans le bâtiment de l'UNITAR, 801 United Nations Plaza (au coin de la 45e rue et de la 1re avenue) du lundi 28 juin au vendredi 2 juillet. Les heures d'accueil sont les suivantes : lundi 28 juin, de 9 heures à 20 heures; mardi 29 juin, de 8 heures à 21 heures; mercredi 30 juin, de 7 h 30 à 18 heures; jeudi 1er juillet, de 8 heures à 18 heures; et vendredi 2 juillet, de 7 h 30 à 18 heures. Avant le lundi 28 juin, les médias peuvent être accrédités au même endroit pendant les heures normales de travail, à savoir de 9 h 30 à 17 heures.

Les journalistes déjà titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité n'auront pas besoin d'autre accréditation pour la session extraordinaire.

Les représentants de la presse accompagnant un chef d'État, un chef de gouvernement ou un chef de délégation devront chacun remplir une demande d'accréditation (annexe IV). Cette demande, accompagnée d'une lettre officielle de la mission permanente concernée indiquant le nom de la personne, ses fonctions et l'agence de presse pour laquelle elle travaille, devra être adressée au Chef du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias, Division des médias, Département de l'information (bureau S-250). On peut retirer des formules supplémentaires auprès du Groupe ou au bureau d'accréditation (téléphone : 963-7164/6934).

À leur arrivée à New York, tous les journalistes de la suite des chefs d'État, chefs de gouvernement ou chefs de délégation doivent se présenter au bureau d'accréditation, où ils seront photographiés et recevront une carte d'identité ONU. Pour des raisons de sécurité, ils devront tous porter en permanence cette carte et leur carte de presse nationale.

Entrée et contrôle

Les représentants de la presse accèderont à l'enceinte de l'ONU par l'entrée des visiteurs (1re avenue, à hauteur de la 46e rue).

Il est recommandé aux représentants de la presse d'arriver assez tôt pour avoir le temps de passer les contrôles (ils risquent en outre d'être retardés si la 1re avenue est temporairement fermée pour assurer le passage des cortèges officiels).

Centre de presse

Outre les installations normalement mises à leur disposition au 2e étage (third floor) du bâtiment du Secrétariat, les représentants de la presse pourront utiliser, au même étage, dans le bâtiment de l'Assemblée générale, la salle du buffet express, où en particulier les photographes et cameramen de la suite officielle des personnalités pourront attendre le moment d'entrer dans la cabine qui leur aura été réservée. Cette salle sera équipée d'un écran de télévision, qui

retransmettra les débats qui se dérouleront dans la salle de l'Assemblée générale, de téléphones et de prises électriques.

Les journalistes accrédités trouveront, dans la salle de conférence 1, un centre de presse doté des équipements suivants :

Des téléviseurs en circuit fermé transmettant les débats en direct (en anglais);

Des récepteurs audio et vidéo avec sélecteur de langue (langue originale ou interprétation en anglais, arabe, chinois, espagnol, français ou russe) pour l'enregistrement des débats;

Un dispositif d'annonces publiques à la presse;

Des lignes téléphoniques (utilisables uniquement avec carte de crédit) et des prises d'électricité (110 volts) pour permettre aux journalistes d'utiliser des ordinateurs portatifs équipés de modems;

Un comptoir de distribution des documents (notamment des communiqués de presse);

Un service de distribution de billets d'admission à la galerie de la presse.

Pour les documents destinés à la presse, les informations sur les négociations et les problèmes abordés, les suggestions concernant les interviews et tous autres services connexes, on peut contacter Corrie Shanahan (tél. : 297-5023) ou Alex Marshall (tél. : 297-5020; télécopie : 557-6416) au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Le centre de presse comportera aussi un service d'information, qui répondra aux questions des journalistes concernant les aspects pratiques des travaux de la session et fonctionnera en permanence. Il sera ouvert du 30 juin au 2 juillet (tél. : 963-9611/9612/9613).

Produits audiovisuels de l'ONU

L'ONU met à la disposition de la presse des photos et des enregistrements vidéo et audio. Les services responsables seront ouverts à partir de 9 heures pendant toute la durée de la session extraordinaire.

Des photos seront mises à la disposition des délégations à un prix symbolique, et fournies gracieusement aux journalistes accrédités. Les photos des séances du matin seront disponibles dès l'après-midi du même jour; celles des séances de l'après-midi le seront le matin suivant. Adresser toute demande à la :

Photothèque de l'ONU
Bureau S-805 L
Télécopieur : 963-1658
Téléphone : 963-6927

Des enregistrements vidéo (payants) des interventions seront disponibles, en NTSC seulement, aux formats VHS-U-Matic (3/4 de pouce) et Betacam SP. Les bandes commandées à l'avance seront disponibles immédiatement après l'intervention; les autres commandes seront

honorées le lendemain du jour où elles seront passées. Pour commander l'enregistrement d'une intervention, s'adresser aux numéros suivants : téléphone : 963-7458; télécopie : 963-3860.

La retransmission télévisuelle en direct sera assurée par des télédiffuseurs commerciaux. Pour plus amples renseignements, appeler le 963-7650.

N.B. : Pendant la session extraordinaire, la télévision de l'ONU ne répondra à aucune demande unilatérale de service.

L'enregistrement audio des interventions sera mis gracieusement à la disposition de la presse par la sonothèque de l'ONU, située dans le hall du 1er sous-sol (1B), bureau GA-27; télécopie : 963-3860; téléphone : 963-9272 ou 963-4186.

Les interventions sont normalement enregistrées en langue originale (floor). L'enregistrement de l'interprétation dans une langue officielle (anglais, arabe, chinois, espagnol, français ou russe) devra être demandé à l'avance; il ne sera assuré que dans la limite des possibilités matérielles du service d'enregistrement.

Des enregistrements sur cassettes des éléments notables de la session seront mis gracieusement à la disposition des journalistes accrédités. Les délégations pourront obtenir gratuitement un enregistrement par intervention. Les enregistrements supplémentaires, les commandes tardives et les autres demandes particulières seront payants. S'adresser au Groupe des enregistrements sonores, bureau GA-13C, téléphone : 963-7658.

Pools d'information

Pour des raisons pratiques, la quasi-totalité de la couverture images sera assurée par des pools d'information. Ceux-ci comprendront uniquement les équipes de télévision et photographes de l'ONU et les journalistes et photographes des agences internationales. En ce qui concerne la presse écrite, l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU (UNCA) désignera un représentant, dont elle communiquera le nom au Département de l'information.

Le service de presse officiel des chefs d'État, de gouvernement ou de délégation qui assisteront à la session (photographe officiel compris) ne sera pas autorisé à participer à ces pools. Par exception, le photographe officiel pourra s'y joindre pour les déjeuners auxquels participera la personnalité de son pays. Les pools seront en toutes circonstances accompagnés par un attaché de liaison du Département de l'information. Téléphone : 963-6934; télécopie : 963-4642.

Reportages photographiques et télévisés dans la salle de l'Assemblée générale

Les photographes et équipes de télévision officiels auront la possibilité de suivre l'intervention de la personnalité qu'ils accompagnent à partir des cabines aménagées pour la presse autour de la salle de l'Assemblée générale (en raison du manque d'espace, ils ne pourront pas rester pour les autres interventions). Quelques photographes, escortés par le personnel de liaison du Département de l'information, seront également autorisés à prendre des clichés à partir de la passerelle située à l'arrière de la salle de l'Assemblée générale durant l'intervention de la

personnalité qu'ils accompagnent. La coordination sera assurée par le bureau de liaison du 2e étage (third floor) du bâtiment de l'Assemblée générale (téléphone : 963-7756/3353).

Billets d'admission à la galerie de la presse dans la salle de l'Assemblée générale

La galerie réservée à la presse dans la salle de l'Assemblée générale comporte 53 places. Les billets d'accès seront délivrés par le centre de presse une demi-heure avant l'ouverture de la séance (les réservations ne seront pas acceptées).

Déclarations communiquées à la presse

Les délégations qui souhaitent mettre à la disposition de la presse le texte de la déclaration d'une personnalité doivent en déposer au moins 100 exemplaires au centre de presse, dans la salle de conférence 1 [1er sous-sol (1B)], et 100 autres exemplaires au comptoir de distribution des documents des locaux de la presse situés au 2e étage (third floor) du bâtiment du Secrétariat. Il ne sera pas possible de reproduire ces déclarations sur place.

Conférences de presse

Les conférences de presse données durant la session extraordinaire se tiendront dans la salle S-226. Les missions qui souhaitent en organiser une sont priées de se mettre en relation avec le bureau du porte-parole du Secrétaire général (téléphone : 963-4521, télécopie : 963-7055). Les conférences de presse prévues seront annoncées chaque jour.

Communiqués de presse de l'ONU

Le Département de l'information rendra compte des séances publiques de la session dans des communiqués de presse, que l'on pourra obtenir au comptoir de distribution des documents des services de la presse situé au 2e étage (third floor) du bâtiment du Secrétariat et au centre de presse. Pour tous renseignements, s'adresser au service des communiqués de presse et des accréditations (téléphone : 963-7211/2360).

Documentation générale

Pour obtenir des documents de presse, des indications sur le déroulement des travaux de la session extraordinaire, des renseignements sur les possibilités d'interview, etc., veuillez contacter Corrie Shanahan (téléphone : 297-5023) ou Alex Marshall (téléphone : 297-5020, télécopie 557-6416) auprès du Fonds des Nations Unies pour la population. Du 30 juin au 2 juillet, s'adresser au service d'information du centre de presse (téléphone : 963-9611/5612/9613).

Le site Web du Fonds des Nations Unies pour la population (www.unfpa.org) fournit des informations générales sur la Conférence internationale sur la population et le développement, son Programme d'action et le processus quinquennal d'examen. Pendant la session extraordinaire, on y trouvera également des documents préparés pour la session et les calendriers des séances, ainsi que des informations sur les événements annexes et les activités des organisations non gouvernementales.

G. Renseignements à l'usage des organisations non gouvernementales

Inscription

Les organisations non gouvernementales accréditées pour la session extraordinaire doivent s'adresser aux bureaux ci-après pour obtenir de plus amples renseignements sur leur inscription :

Michele Fedoroff
Chef de la Section des ONG
Département des affaires économiques et sociales
Organisation des Nations Unies
Bureau DC1-1482
Télécopie : 963 4116/9248

Jaya Dayal
Division de l'information et des relations extérieures
Bureau 2319
FNUAP
220 East 42e rue
Télécopie : 297-4918

Les représentants d'ONG *doivent impérativement* se munir :

D'une pièce d'identité portant leur photographie (passeport, permis de conduire, etc.);
et

D'une copie de la lettre d'accréditation de leur organisation émanant de la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales.

Où s'inscrire

Les inscriptions se feront à l'entrée des visiteurs du bâtiment de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies situé sur la 1re avenue entre les 45e et 46e rues.

Quand s'inscrire

Les 24 et 25 juin 1999, de 9 heures à 17 heures.
Les 28 et 29 juin 1999, de 9 heures à 17 heures.
Du 30 juin au 2 juillet 1999, de 9 heures à 17 heures.

En dehors de ces heures, les organisations non gouvernementales accréditées auprès du Comité préparatoire et de la session extraordinaire devront appeler le 963-4842 ou 297-5043.

Accès aux séances

La session extraordinaire comprendra les séances officielles suivantes, qui se tiendront parallèlement :

Séances plénières : dans la salle de l'Assemblée générale, au 2e étage du bâtiment de l'Assemblée générale

Séances du Comité spécial plénier : dans la salle de conférence 2, premier sous-sol, bâtiment de l'Assemblée générale

Accès aux séances plénières

Tout le deuxième étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences sera zone d'accès réservé.

Les ONG pourront obtenir un nombre limité de billets d'accès à la galerie supérieure de la salle de l'Assemblée générale pour assister aux débats de chacune des neuf séances plénières. Les billets seront distribués à l'entrée des visiteurs de l'Organisation des Nations Unies par la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales, à raison d'un billet par organisation, au fur et à mesure des demandes (les réservations ne seront pas acceptées), à partir de 9 h 15 pour l'admission aux séances du matin et de 14 heures pour l'admission aux séances de l'après-midi. Un certain nombre de billets seront réservés aux participants handicapés.

Accès aux séances du Comité spécial plénier

Comme elles le font avec les séances des grandes commissions de l'Assemblée générale, les ONG participantes pourront observer les travaux du Comité, demander la parole, diffuser des informations, etc. Il n'est pas prévu pour l'instant de leur délivrer des cartes spéciales d'accès aux séances du Comité.

H. Programme d'activités sociales

Le Service du protocole et de la liaison enverra une note verbale à toutes les délégations pour les informer du programme d'activités sociales prévues dans le cadre de la session extraordinaire, ainsi que des activités organisées à l'intention des conjoints des chefs d'État ou de gouvernement.

I. Liaison avec le pays hôte

Toutes les questions concernant le pays hôte sont à adresser à M. Robert C. Moller, à la Mission des États-Unis auprès de l'ONU, au 415-4131 pendant les heures de bureau et au 415-4444 en dehors de ces heures.

Annexe I

Programme provisoire de la session extraordinaire

Mercredi 30 juin 1999

10 heures-13 heures Inauguration de la session extraordinaire (allocutions du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général; questions d'organisation; ouverture du débat en plénière)

11 heures-13 heures Réunion parallèle : Réunion-débat sur la population et le développement, organisée par le FNUAP (salle 4)

14 heures-15 heures Réunion parallèle : Témoignages personnels : des travailleurs de première ligne des services de santé en matière de reproduction dans le monde en développement présentent les progrès réalisés depuis la Conférence : **La maternité sans risques**. Organisée par l'IPPF et le FNUAP (salle 4)

15 heures-18 heures Deuxième séance plénière (débat)

Première réunion du Comité spécial plénier

16 heures-17 h 30 Réunion parallèle : Le droit des adolescents à l'information : ce que nous voulons savoir. Pourquoi nous voulons être informés. De qui nous avons besoin pour nous aider. Organisé par le Groupe de travail sur la situation des petites filles du Comité d'ONG auprès de l'UNICEF (salle 4)

19 heures-21 heures Troisième séance plénière (débat)

Jedi 1er juillet 1999

10 heures-13 heures Quatrième séance plénière (débat)

Deuxième réunion du Comité spécial plénier

11 heures-13 heures Réunion parallèle : Table ronde ministérielle sur le thème : Protéger les investissements dans le secteur social dans la coopération en faveur du développement : sexospécificités, santé en matière de reproduction et droits génésiques . Organisée par le FNUAP (salle 4)

14 heures-15 heures Réunion parallèle : Témoignages personnels : des travailleurs de première ligne des services de santé en matière de reproduction dans le monde en développement

présentent les progrès réalisés depuis la Conférence : **Les réfugiés**. Organisée par l'IPPF et le FNUAP (salle 4)

15 heures-18 heures Cinquième séance plénière (débat)

Troisième réunion du Comité spécial plénier

15 heures-16 heures Réunion parallèle : Table ronde et lancement d'une nouvelle publication du FNUAP : FNUAP : Les meilleures pratiques pour assurer l'égalité entre les sexes. Organisée par le FNUAP (salle 4)

19 heures-21 heures Sixième séance plénière (débat)

Vendredi 2 juillet 1999

10 heures-13 heures Septième séance plénière (débat)

14 heures-15 heures Réunion parallèle : Témoignages personnels : des travailleurs de première ligne des services de santé en matière de reproduction dans le monde en développement présentent les progrès réalisés depuis la Conférence : **Le VIH/sida**. Organisée par l'IPPF et le FNUAP (salle 4)

15 heures-18 heures Huitième séance plénière (débat)

19 heures-21 heures Neuvième séance plénière (clôture du débat, adoption du document final, clôture de la session extraordinaire)

Veillez noter que le FNUAP organisera deux manifestations le mardi 29 juin, pendant la reprise de la session du Comité préparatoire.

Mardi 29 juin 1999

Midi-13 h 45 Table ronde sur la population et le vieillissement, organisée par le FNUAP (salle 4)

14 heures-15 heures Témoignages personnels : des travailleurs de première ligne des services de santé en matière de reproduction dans le monde en développement présentent les progrès réalisés depuis la Conférence : **La mutilation génitale des femmes**. Organisée par l'IPPF et le FNUAP (salle 4)

Annexe II

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS - ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

CABLE ADDRESS - ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: PRO 4-1-1

Service du Protocole et de la liaison

**Vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale
consacrée à l'examen et l'évaluation du Programme d'action
de la Conférence internationale sur la population et le développement**

30 juin-2 juillet 1999

DÉLÉGATION _____

CHEF D'ÉTAT S. E. _____

OU

PREMIER MINISTRE S. E. _____

DATE D'ARRIVÉE HEURE _____

COMPAGNIE AÉRIENNE N° DU VOL _____

AÉROPORT (PRIÈRE D'ENTOURER LE NOM DE L'AÉROPORT) JFK LA GUARDIA NEWARK

DATE DE DÉPART PRÉVUE _____

NOM DU CONJOINT

PRÉNOM

NOM DE FAMILLE

DATE D'ARRIVÉE DU CONJOINT

DATE DE DÉPART DU CONJOINT

Prière de renvoyer le formulaire rempli au Service du protocole et de la liaison, bureau S-201, ou par télécopie au 212-963-1921 **avant le 17 juin 1999.**

Annexe III

Demande de carte d'identité ONU

NOM PAYS/ORG. _____

RÉUNION _____

Chef de dél. ()	Rep. ()	Rep. sup. ()	Conseiller ()	Expert ()	Pers. d'appui ()
------------------	----------	---------------	----------------	------------	-------------------

Réservé au service du Protocole

Date d'expiration de la carte d'identité ONU : _____

Visé par : Date : _____
(Signature)

Code :	GDI ____	DE ____	AD ____	PS ____	PC ____	OS ____	OC ____
--------	----------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Annexe IV

Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Organisation des Nations Unies, New York

30 juin-2 juillet 1999

Procédures à suivre pour l'accréditation des médias

Les représentants certifiés des médias (presse écrite, photographique, radiodiffusée, télévisée et filmée) recevront une accréditation leur permettant de couvrir la **session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement**, qui doit se tenir à l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 30 juin au 2 juillet 1999.

Les formulaires de demande dûment remplis, accompagnés d'une lettre d'affectation du rédacteur en chef ou du chef de bureau, doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias, Division des médias
Département de l'information
Organisation des Nations Unies
801 United Nations Plaza
UNITAR Bldg. (45th St. & First Ave.)
Télécopie : (212) 963-4642

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception. Si vous avez envoyé votre demande par la poste, une carte d'identité ONU vous sera délivrée à l'adresse ci-dessus sur présentation de deux pièces d'identité avec photo (passeport, carte de presse nationale officielle, permis de conduire, carte d'identité de votre bureau, etc.).

Si vous présentez votre demande pour la première fois au lieu de conférence, veuillez remplir un formulaire de demande, présenter une lettre d'affectation et deux pièces d'identité avec photo.

Prière de noter : Les formulaires de demande ne seront examinés que s'ils sont accompagnés d'une lettre d'affectation. **LES FORMULAIRES INCOMPLETS NE SERONT PAS EXAMINÉS.** L'accréditation est gratuite.

Pour plus amples informations sur la session extraordinaire, veuillez visiter le site Web du Fonds des Nations Unies pour la population à l'adresse suivante : *www.unfpa.org*



SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSACRÉE À
L'EXAMEN ET L'ÉVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFÉRENCE
INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT
New York, 30-2 juillet 1999

DEMANDE D'ACCRÉDITATION (REPRÉSENTANTS DES MÉDIAS)

NOTE : Pour être examinée, la présente demande doit impérativement être accompagnée d'une lettre d'affectation.

DONNÉES PERSONNELLES

1. Nom :

(Nom de famille)

(Prénom)

2. Lieu et date de naissance :

3. Nationalité :

4. Numéro de passeport :

5. Adresse professionnelle permanente (si elle diffère de celle du siège de votre organisation)

Téléphone : ()

Télécopie : ()

6. Pendant la Conférence :

Adresse :

Téléphone : ()

Télécopie : ()

DONNÉES SUR L'ORGANE D'INFORMATION QUE VOUS REPRÉSENTEZ

7. Nom de l'organe d'information :

8. Nom et titre de la personne à contacter :

9. Adresse postale du siège :

Téléphone : ()

Télécopie : ()

10. Statut :

Éducatif/public

Gouvernemental/étatique

Privé

Autre (veuillez préciser) :

11. Type d'organe (veuillez cocher toutes les cases pertinentes) :

Quotidien

Service photographique/visuel

Télévision

Agence/service de presse

Radio

Hebdomadaire

Autre (veuillez préciser) :

12. Fonction :

Opérateur de prise de vue

Réalisateur

Photographe

Reporter

Correspondant

Rédacteur

Producteur

Technicien

Autre (veuillez préciser) :

13. Langue(s) de travail de votre organe d'information : _____

14. Vos principaux domaines de spécialisation (*le cas échéant*) : _____

Annexe V

26

Plan du complexe de l'ONU

Annexe VI

Coordonnateurs des préparatifs au Secrétariat

Une équipe interdépartementale spéciale du Secrétariat est chargée de coordonner les préparatifs de la session extraordinaire. Pour toute demande d'information, s'adresser aux fonctionnaires dont le nom suit :

-
- | | |
|----------------------|---------------------------------------|
| A. | Service du protocole et de la liaison |
| C | Nadia Younes |
| oordi | Bureau S-0201A |
| natio | Tél. : 963-7171 |
| n des | Télécopie : 963-1921 |
| disp | |
| ositi | |
| ons | |
| préal | |
| ables | |
| B. | Division des affaires de l'Assemblée |
| Se | générale |
| créta | Vadim Perfiliev |
| riat | Bureau S-2977A |
| de | Tél. : 963-0725 |
| l'Ass | |
| embl | |
| ée | |
| géné | |
| rale | |
| C. | Fonds des Nations Unies pour la |
| Services d'appui aux | population |
| C négociations | Mohammad Nizamuddin |
| omit | Bureau : DN-1732 |
| é | Tél. : 297-5071 |
| pléni | Département des affaires |
| er | économiques et sociales |
| | Joseph Chamie |
| | Bureau : DC1-1950 |
| | Tél. : 963-3179 |
| | Télécopie : 963-2147 |
| | |
| Secrétaire du Comité | Vladimir Zelenov |
| | Bureau S-2950A |
| | Tél. : 963-2322 |
-

D.	Interprétation à partir de langues non officielles	Service d'interprétation Elena Howard Bureau SA-B31 Tél. : 963-8233
E.	Conseil économique et social Inscription/accréditation des organisations non gouvernementales	Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales Michele Fedoroff Bureau DC1-1482 Tél. : 963-8485 Télécopie : 963-4116
F.	Protocole	Service du Protocole et de la liaison Nadia Younes Bureau S-0201A Tél. : 963-7171 Télécopie : 963-1921
	Groupe des accréditations	Marybeth Curran Bureau S-0201P Tél. : 963-7181
	Réception à l'intention des conjoints des chefs d'État et des chefs de gouvernement	Almudena de Ameller Tél. : 963-7178
G.	Sécurité générale Sécurité	Sergent Jacob Chacko Tél. : 963-7531 Sergent Joann McCreary Tél. : 963-7531
	Cartes d'identité du	Capitaine Frederick Carrico

	personnel des services nationaux de sécurité	Tél. : 963-7531
H.	Demandes de	Photothèque de l'ONU
M	photographies	Bureau S-805L
édias		Tél. : 963-6927
		Télécopie : 963-1658
	Vidéocassettes des discours	Tél. : 963-7458
		Télécopie : 963-3860
	Audiocassettes des discours	Sonothèque de l'ONU
		Bureau GA-27 [1er sous-sol (1B)]
		Tél. : 963-9272
		963-4186
		Télécopie : 963-3860
	Dates et lieux des conférences de presse	Bureau du porte-parole du Secrétaire général
		Tél. : 963-4521
		Télécopie : 963-7055
	Information sur les transmissions télévisuelles en direct	Tél. : 963-7650
	Accréditation des représentants de la presse	Tél. : 963-7164
		963-6937
		963-6934
		963-6936
		Télécopie : 963-4642
	Informations générales	Fonds des Nations Unies pour la population
		Tél. : 297-5023
		297-5020
		Télécopie : 557-6417
	Centre de presse (du 30 juin au 2 juillet seulement)	Salle 1
		Tél. : 963-9611
		963-9612
		963-9613
	Bureau de liaison (du 30 juin au 2 juillet)	2e étage (3rd floor) du bâtiment de l'Assemblée générale

	seulement)	Tél. : 963-7756
	Pools de presse	963-3353 Tél. : 963-6934 Télécopie : 963-4642
	Porte-parole du Président de l'Assemblée générale	Bureau S-1005E Tél. : 963-7216 Télécopie : 963-9553
I.	Urgences	Tél. : 963-7777
	Se rvice médi cal	
J.	V oyag e des repré senta nts des pays les moin s avan cés	Département de l'administration et de la gestion/Bureau exécutif Anna Frangipani-Campino Bureau S-2750J Tél. : 963-5832 Télécopie : 963-3283
K.	R ensei gne ment s conc erna nt le pays hôte	Mission des États-Unis Robert C. Moller Tél. : 415-4131 (pendant les heures de bureau) Tél. : 415-4444 (après les heures de bureau)

Les participants doivent prendre toutes les autres dispositions nécessaires, notamment en ce qui concerne le voyage jusqu'à New York, les formalités d'entrée aux États-Unis, le transport et l'hébergement des délégations, les questions de santé et de couverture médicale, les services de secrétariat et de télécommunications, l'organisation de visites préalables, les activités des délégations qui ne se rattachent pas directement à la session extraordinaire, etc. Ils doivent respecter les règles établies dans l'enceinte du Siège de l'ONU, telles qu'elles sont notamment énoncées au chapitre XIX du *Manuel de protocole* (ST/SG/4/Rev.6) de l'Organisation, dans les *Renseignements à l'usage des délégations* (ST/CS/48) et dans d'autres directives et instructions.
